

Conducteur de train

Après la 3^e, il faut suivre une formation assurée par les entreprises ferroviaires (SNCF, Groupe Eurotunnel, Thello, DB Cargo Rail etc...). En général, le bac est demandé mais certaines recrutent dès le CAP. Après les tests, les admis sont salariés et durant 9 à 10 mois, alternent cours de théorie et conduite.

Sur les rails, le conducteur de train fait rouler des trains de voyageurs ou de marchandises. Vitesse, signalisation, intempéries... rien n'échappe à sa vigilance. Mais son travail commence bien avant la sonnerie du départ.

Dès sa prise de fonction, il contrôle à l'aide d'un tableau la vitesse à ne pas dépasser, la distance de freinage, la charge du train et le nombre de voitures. Il vérifie l'état et la sécurité de la ligne et procède à des tests sur le bon fonctionnement du train. Si un problème survient malgré les essais techniques, la réaction du conducteur doit être rapide et adaptée. Il applique la réglementation d'usage (alerte radio, protection des voies), voire effectue certains dépannages.

Ses horaires de travail sont variables. Il peut travailler la nuit, les samedis, dimanches et fêtes pour assurer la continuité du service.

Les conducteurs de train sont soumis, une fois par an, à une visite médicale.

Les qualités et **compétences** :

- avoir le sens des responsabilités (assurer la conduite du **train**, observation de la signalisation, assurer la sécurité de la circulation, et surtout, des voyageurs),

- être rigoureux/rigoureuse,
- s'adapter aux situations, être réactif/réactive
- savoir gérer le stress,
- être ponctuel(le).

Le salaire d'un conducteur en début de carrière est de 1 200 € net pour un conducteur de manœuvre et lignes locales (CRML) ou 1 750 € brut pour un conducteur de ligne (CRL TB) (hors primes). En fin de carrière, le salaire total peut atteindre 4500 € brut par mois pour un conducteur de TGV, primes comprises.

LY Mohamed